





Guide pas à pas à destination des demandeurs

Version: avril 2024



Sommaire

PARTIE I : Présentation générale de MaPrimeRénov'

- Zoom MaPrimeRénov' avec travaux de chauffage et chauffeeau obligatoire
- Zoom MaPrimeRénov' Parcours Accompagné

PARTIE II: Pas à pas dépôt de dossier

- > Etape 1 : Eligibilité
- Etape 2 : Création de compte et connexion
- > Etape 3 : Dépôt de dossier de subvention MaPrimeRénov' avec travaux de chauffage et chauffe-eau obligatoire
- Etape 4 : Dépôt de dossier de paiement MaPrimeRénov' avec travaux de chauffage et chauffe-eau obligatoire
- Etape 3bis : Dépôt de dossier de subvention MaPrimeRénov'
 parcours accompagné
- Etape 4bis : Dépôt de dossier de paiement MaPrimeRénov' parcours accompagné
- Pas à pas des étapes optionnelles :
 - Je désigne/ révoque un mandataire
 - Je dépose une demande d'avance (Parcours MPR' uniquement)
 - Je souhaite annuler mon dossier
 - Je souhaite bénéficier d'un délai supplémentaire pour réaliser mes travaux

PARTIE I: Présentation générale de MaPrimeRénov'

Préambule

Les aides MaPrimeRénov' (MPR) ont évolué au 1er janvier 2024. Tout dossier déposé à partir de cette date sera régi selon la règlementation des nouveaux parcours MPR 2024.

Si vous avez déposé votre demande de prime avant le 1^{er} janvier 2024, vous devez vous référer au « Guide pas-à-pas à destination des demandeurs de MaPrimeRénov'- dossiers déposés avant 2024 » au lien suivant :

https://www.anah.gouv.fr/anatheque/guide-pas-pas-destination-des-demandeurs-maprimerenov

En effet, votre dossier sera régi par l'ancienne règlementation applicable avant le 01/01/2024.

Si vous comptez monter un dossier MaPrimeRénov' à partir du 1^{er} janvier 2024, vous pouvez consulter le présent guide pas à pas 2024 à destination des demandeurs.

A noter que si vous aviez un dossier en cours de montage d'une demande de prime au 31 décembre 2023, celui-ci a été annulé. Vous avez la possibilité d'initier et de finaliser un dépôt de dossier, sous la nouvelle règlementation en vigueur au 1er janvier 2024. Vous pouvez vous référer au présent guide pas à pas afin de vous aider dans le dépôt de votre dossier.

Présentation des parcours MaPrimeRénov' (MPR) au 01/01/2024 : MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov' - parcours accompagné

Les aides MaPrimeRénov' évoluent au 1^{er} janvier 2024 avec pour objectif de financer des rénovations permettant d'améliorer significativement la performance énergétique de votre logement tout en le rendant plus économe et d'accélérer la transition vers des systèmes de chauffage moins polluants.

Deux parcours sont possibles, selon vos conditions d'éligibilité et hors dérogations spécifiques:

- MaPrimeRénov': Une rénovation d'un ou plusieurs gestes de travaux intégrant obligatoirement <u>l'installation d'un système de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire limitant les gaz à effet de serre ,</u> c'est-à-dire un système limitant les émissions de gaz à effet de serre et plus économe.
- MaPrimeRénov' parcours accompagné : Une rénovation performante et ambitieuse composée de plusieurs travaux et obligatoirement accompagnée (présence de « Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) » pour vous accompagner tout au long de votre projet de travaux).

Comment faire appel à un Accompagnateur Rénov' et à des entreprises reconnues garantes de l'environnement (RGE)?

Depuis le 1^{er} janvier 2022, **plus de 570 Espaces Conseil France Rénov'** vous accueillent sur tout le territoire pour vous fournir information, conseil et orientation de manière neutre, indépendante et gratuite. Selon votre projet de travaux, **le Conseiller France Rénov' pourra vous orienter vers les Accompagnateurs Rénov'** en capacité de vous accompagner au plus près.

Pour trouver l'Espace Conseil France Rénov' le plus proche de chez vous, contactez un Conseiller France Rénov' grâce au lien suivant : https://france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller

Pour trouver rapidement un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE) proche de chez vous pour réaliser vos travaux, vous pouvez également vous rendre sur l'annuaire : https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte

Les avantages de MaPrimeRénov'?

- Je demande ma subvention sur maprimerenov.gouv.fr;
- Je connais le montant de ma subvention avant de débuter mes travaux : elle est calculée notamment en fonction de mes revenus et des économies d'énergie permises par mes travaux;
- Je reçois ma subvention, après la fin de mes travaux, afin de payer la/les facture(s) de mon/mes artisan(s).

Suis-je éligible à MaPrimeRénov'?

Une aide ouverte à tous les propriétaires

Le dispositif d'aide MaPrimeRénov' est ouvert à tous les propriétaires personnes physiques (occupants comme bailleurs), et ce quels que soient vos revenus

Quelles conditions d'éligibilité ?

Votre éligibilité dépend de vos revenus, de la situation géographique de votre logement, des travaux prévus, et de l'ancienneté de votre logement.

Elle dépend également de votre type de logement (appartement/maison individuelle) et, à compter du 1^{er} juillet 2024, de la classe énergétique de votre logement avant travaux (A, B, C, D, E, F, G).

Afin d'obtenir des renseignements sur votre projet (modalités d'obtention des aides, choix des matériaux, choix des professionnels pour réaliser vos travaux dans les meilleures conditions) ou une simulation des montants d'aides potentiels, vous pouvez contacter gratuitement un conseiller d'un Espace Conseil France Rénov' proche de chez vous.



Zoom : avec quelles autres aides MaPrimeRénov' est-elle cumulable ?

MaPrimeRénov' et MaprimeRénov' - parcours accompagné sont cumulables avec les aides suivantes :

- La TVA réduite à 5,5% sur les travaux d'économie d'énergie;
- Les aides des collectivités locales ;
- Le prêt à taux zéro (éco-PTZ), pour financer le montant qu'il vous reste à payer;
- Les certificats d'économies d'énergie (CEE), versés directement par les fournisseurs d'énergie (y compris les grandes surfaces de distribution).

En revanche,

- Les CEE sont déjà compris dans la subvention MaprimeRénov' parcours accompagné car valorisé par l'Anah directement. Vous ne n'avez et ne pouvez donc pas les demander auprès d'autres fournisseurs (voir ci-dessou).
- > MaPrimeRénov' n'est pas cumulable avec les aides à l'amélioration de l'habitat en Outre-Mer
- > MaPrimeRenov' et MaPrimeRenov' parcours accompagné ne sont pas cumulables sur les mêmes travaux

Attention, le cumul de ces aides et de MaPrimeRénov' ne peut pas dépasser le montant total de vos travaux.

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès d'un Espace Conseil France Rénov_: https://france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller



Zoom : Les Certificats d'économies d'énergie (CEE)

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) sont des primes proposées par des entreprises privées mais encadrées par l'Etat.

Les fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul, de chaleur et de froid, ainsi que de carburants, sont tous soumis à une obligation de financer des économies d'énergie via les CEE et peuvent donc vous apporter une aide dans la réalisation de vos travaux.

Tout particulier peut bénéficier des CEE, à condition de réaliser des travaux de rénovation, de construction ou d'autres opérations d'efficacité énergétique.

Près de 200 types de travaux différents sont éligibles : isolation (murs, toits, fenêtres...), chauffage et régulation (chaudière, pompe à chaleur...), production d'eau chaude, ventilation...

Si vous êtes sur le parcours MaPrimeRénov' vous pouvez effectuer une demande d'aides CEE via votre entreprise de travaux, ou auprès de vendeurs d'énergie, de grandes enseignes de la distribution et de sites spécialisés. Pour plus d'informations sur les aides CEE : <u>cliquez ici</u>

A noter que les CEE seront pris en charge intégralement par l'ANAH sur MaPrimeRénov' parcours accompagné. A cette fin, vous devrez vous engager à ne pas faire de demande de CEE pour votre projet de travaux <u>au moment du solde</u>. Vous devrez télécharger et remplir la pièce justificative « Attestation de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) » et la téléverser complétée au moment du dépôt de solde de votre dossier.

Quels sont les plafonds de ressources MaPrimeRénov'?

PLAFONDS DE RESSOURCES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1^{ER} JANVIER 2024

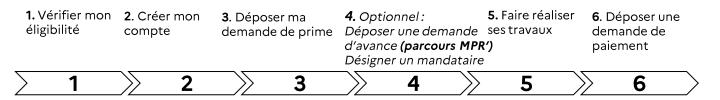
NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	23 541 €	28 657 €	40 018 €	supérieur à 40 018 €
2	34 551 €	42 058 €	58 827 €	supérieur à 58 827 €
3	41 493 €	50 513 €	70 382 €	supérieur à 70 382 €
4	48 447 €	58 981 €	82 839 €	supérieur à 82 839 €
5	55 427 €	67 473 €	94 844 €	supérieur à 94 844 €
par personne supplémentaire	+6 970 €	+8 486 €	+ 12 006 €	+ 12 006 €

PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE-MER AU 1^{ER} JANVIER 2024

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	supérieur à 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	supérieur à 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	supérieur à 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	supérieur à 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	supérieur à 72 400 €
par personne supplémentaire	+5 045 €	+6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

Les étapes d'une demande MaPrimeRénov'

Après avoir identifié votre besoin en matière de travaux (notamment auprès d'un conseiller France Rénov') vous être renseigné sur les aides disponibles et avoir obtenu votre/vos devis, vous décidez de demander MaPrimeRénov'. Le schéma ci-après, décrit les différentes étapes à mener pour bénéficier de MaPrimeRénov':



Les pages suivantes décrivent de façon détaillée les informations à renseigner pour pouvoir bénéficier de MaPrimeRénov'. Pour chacune des étapes citées ci-dessus, elles présentent les écrans à compléter en vue du dépôt de votre dossier.

Zoom sur: MaPrimeRénov'

avec travaux de chauffage et chauffe-eau obligatoire

Les principes clés du parcours MPR 2024

L'accès au parcours MaPrimeRénov' est conditionné par l'installation d'un système de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire limitant les gaz à effet de serre. Cela a pour objectif d'accélérer la décarbonation de l'habitat privé en allant vers des systèmes de chauffage limitant les émissions de gaz à effet de serre et plus économes.

Par la suite, vous avez la **possibilité d'ajouter d'autres gestes de travaux** (isolation, ventilation...) si vous le souhaitez.

Avant le 1er juillet 2024 : Tous les types de logements (maison individuelle et appartement) sont éligibles au parcours MPR' quelle que soit leur classe énergétique (A, B, C, D, E, F, G). Excepté si vous faites partie des ménages de catégorie supérieure (en Métropole). Dans ce cas, vous serez automatiquement orienté vers MPR' - parcours accompagné.

Après le 1er juillet 2024 : Les demandes d'aide pour des rénovations de maisons individuelles basées en métropole ayant une classe énergétique F ou G seront systématiquement orientées vers MPR' parcours accompagné, peu importe la catégorie de ménage à laquelle vous appartenez.

Les cas spécifiques :

- 1) Si mon logement est un **appartement**, il n'est **pas obligatoire** de changer le système de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire. Un DPE (diagnostic de performance énergétique) ou un audit énergétique me sera obligatoirement demandé mais il ne conditionnera pas mon éligibilité.
- 2) Si mon logement se situe en **Outre-mer**, il n'est **pas obligatoire** de réaliser un DPE ou un audit énergétique ni d'installer un système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire limitant les gaz à effet de serre.
- 3) À titre exceptionnel, je peux bénéficier de MaPrimeRénov' si mon logement se situe en Métropole et qu'il a plus de 2 ans (au lieu de 15 ans) pour l'installation d'un nouvel équipement de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire en remplacement d'une chaudière au fioul (avec dépose de la cuve à fioul obligatoire). Je dois demander simultanément une prime pour la « dépose de cuve à fioul » et une prime pour l'installation du nouveau système limitant les gaz à effet de serre. Aucun autre travaux ne pourra être ajouté à mon projet.
- 4) Si mon système de chauffage (en période hivernale) ou d'eau chaude sanitaire est en panne et que je souhaite réaliser pour seul travaux l'installation d'un système de chauffage ou chauffe-eau limitant les gaz à effet de serre : je contacte un Espace Conseil France Rénov' afin d'expliquer mon besoin et obtenir un justificatif. Mon dossier de demande de subvention peut alors être exempté de DPE ou audit énergétique.

Pour aller plus dans le détail : consultez les pages suivantes



EXEMPLE: CAS GÉNÉRAL

Mon logement est situé en métropole

- Mon logement a plus de 15 ans
- Je fais partie des **catégories de ménages suivantes** : Très modeste (bleu), Modeste (jaune), ou intermédiaire (violet)

Mon logement **est une maison individuelle** de classe énergétique A, B, C, D, E (**F ou G jusqu'au 1**^{er} **juillet 2024**)

Mon logement **est un appartement** de classe énergétique A, B, C, D, E, F, G

Travaux obligatoire: Chauffage et/ou eau chaude sanitaire (ECS)

- Chaudière à granulés
- Chaudière à bûches
- Chauffage solaire combiné
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur géothermique/solarothermique
- Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid
- Chauffe-eau solaire individuel (CESI)
- Chauffe-eau thermodynamique (CET)
- Partie thermique d'un panneau hybride
- Poêle à granulés
- Poêle à bûches
- Foyer fermé, insert

Liste des travaux pouvant être associés à l'installation d'un système de chauffage/ECS limitant les gaz à effet de serre:

- Isolation des murs par l'extérieur
- Isolation des murs par l'intérieur
- Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles
- İsolation des toitures terrasses
- Remplacement des fenêtres ou portefenêtres
- Dépose de cuve à fioul
- Audit énergétique
- Ventilation mécanique double flux

- Chaudière à granulés
- Chaudière à bûches
- Chauffage solaire combiné
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur géothermique/solarothermique
- Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid
- Chauffe-eau solaire individuel (CESI)
- Chauffe-eau thermodynamique (CET)
- Partie thermique d'un panneau hybride
- Poêle à granulés
- Poêle à bûches
- Foyer fermé, insert
- Isolation des murs par l'extérieur
- Isolation des murs par l'intérieur
- Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles
- Isolation des toitures terrasses
- Remplacement des fenêtres ou portefenêtres
- Dépose de cuve à fioul
- Audit énergétique
- Ventilation mécanique double flux

EXEMPLE: CAS OUTRE-MER

- Mon logement est situé en Outre-Mer
- Mon logement a plus de 2 ans
- Mon logement est une maison individuelle ou un appartement
- Je fais partie des **catégories de ménages suivantes** : Très modeste (bleu), Modeste (jaune), intermédiaire (violet) ou supérieure (rose)
- Pas de classe énergétique requise

- Sur-toiture ventilée
- Bardage ventilé
- · Protection solaire des murs
- Protection solaire des fenêtres
- Protection solaire de toiture
- · Chauffe-eau solaire individuel Outre-mer
- · Chaudière à granulés
- · Chaudière à bûches
- · Chauffage solaire combiné
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur géothermique/solarothermique
- · Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid
- Chauffe-eau thermodynamique (CET)
- Partie thermique d'un panneau hybride
- Poêle à granulés
- Poêle à bûches
- · Foyer fermé, insert
- · Isolation des murs par l'extérieur
- Isolation des murs par l'intérieur
- Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles
- Isolation des toitures terrasses
- Remplacement des fenêtres ou porte-fenêtres
- Dépose de cuve à fioul
- Audit énergétique
- Ventilation mécanique double flux



EXEMPLE : DEROGATION POUR LE REMPLACEMENT D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU FIOUL

- Mon logement est situé en **Métropole**
- Mon logement a plus de 2 ans
- Mon logement est une maison individuelle ou un appartement
- Mes travaux visent le remplacement d'un système de chauffage au fioul
- Je fais partie des **catégories de ménages suivantes** : Très modeste (bleu), Modeste (jaune), intermédiaire (violet)
- Classe énergétique de mon logement avant travaux : A, B, C, D, E, (F, G jusqu'au 1er juillet 2024)

- · Chaudière à granulés
- Chaudière à bûches
- Chauffage solaire combiné
- Pompe à chaleur air/eau
- · Pompe à chaleur géothermique/solarothermique
- Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid
- Chauffe-eau solaire individuel (CESI)
- Chauffe-eau thermodynamique (CET)
- Partie thermique d'un panneau hybride
- Poêle à granulés
- Poêle à bûches
- Foyer fermé, insert
- Dépose de cuve à fioul



EXEMPLE: CAS DE REMPLACEMENT DE CHAUFFAGE OU CHAUFFE-EAU EN PANNE URGENT

- Mon logement est situé en Métropole
- Mon logement a plus de 15 ans
- Mon logement est une maison individuelle ou un appartement
- Je suis en situation DE chauffage / eau chaude sanitaire en panne
- Je fais partie des **catégories de ménages suivantes** : Très modeste (bleu), Modeste (jaune), intermédiaire (violet)
- Pas de classe énergétique requise
- J'ai pris contact avec un ECFR pour discuter de ma situation

- Chaudière à granulés
- Chaudière à bûches
- Chauffage solaire combiné
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur géothermique/solarothermique
- Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid
- Chauffe-eau solaire individuel (CESI)
- Chauffe-eau thermodynamique (CET)
- Partie thermique d'un panneau hybride
- Poêle à granulés
- Poêle à bûches
- · Foyer fermé, insert

Forfaits par travaux sur le parcours MaPrimeRénov' et plafond de dépenses éligibles (1/3)

MONTANTS DES PRIMES POUR DES TRAVAUX RÉALISÉS DE FAÇON INDIVIDUELLE (AU 1^{ER} JANVIER 2024)

(en maison individuelle ou appartement en habitat collectif)

	AIDE POUR LES MÉNAGES			
ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTER- MÉDIAIRES	AUX RESSOURCE SUPÉRIEURE
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAI	RE			
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1200€	800€	400€	non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1200€	800€	400€	non éligible
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5000€	4000€	3000€	non éligible
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	11 000 €	9000€	6000€	non éligible
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4000€	3000€	2000€	non éligible
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10 000 €	8000€	4000€	non éligible
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaique et thermique)	2 500 €	2000€	1000€	non éligible
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	2500 € 1800 €	2000 € 1500 €	1000 € 700 €	non éligible
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	2 500 € 1800 €	2 000 € 1500 €	1500 € 1000 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	8000€ 5500€	6500 € 4500 €	3000€	non éligible
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	10 000 € 7000 €	8000 € 5500 €	4000€	non éligible
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	2500 € 1800 €	1500 € 1000 €	800 € 600 €	non éligible

Les montants en italique sont applicables à partir du 1^{er} avril 2024.



Forfaits par travaux sur le parcours MaPrimeRénov' et plafond de dépenses éligibles (2/3)

	AIDE POUR LES MÉNAGES			
ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTERMÉ- DIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
ISOLATION THERMIQUE				
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m²)	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	non éligible
Isolation thermique des murs par l'intérieur	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
Isolation thermique des toitures terrasses	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	non éligible
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/ équipement	80 €/ équipement	40 €/ équipement	non éligible
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (uniquement pour l'Outre-mer)	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
AUTRES TRAVAUX				
Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	500 €	400 €	300 €	non éligible
Dépose de cuve à fioul	1200€	800€	400 €	non éligible
Ventilation double flux	2500€	2000€	1500€	non éligible

Forfaits par travaux sur le parcours MaPrimeRénov' et plafond de dépenses éligibles (3/3)

PLAFONNEMENT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

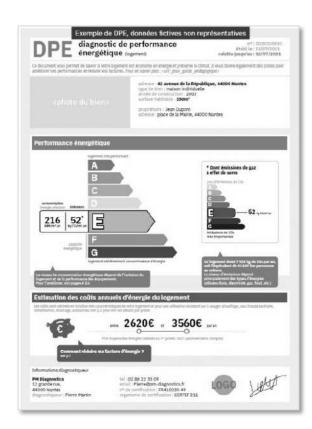
La dépense éligible correspond au coût du matériel, pose comprise. Le montant ne tient pas compte des remises, ristournes ou rabais proposés par les entreprises.

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	PLAFOND DE DÉPENSE ÉLIGIBLE*
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE	
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1800€
Chauffe-eau thermodynamique	3 500 €
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	12 000 €
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	18 000 €
Chauffe-eau solaire individuel et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau (dont appoint)	7 000 €
Système solaire combiné et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux (dont appoint) en Métropole	16 000 €
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	4 000 €
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	4 000 €
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	5 000 €
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	16 000 €
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	18 000 €
Foyer fermé, insert à bûches ou granulés	4 000 €
ISOLATION THERMIQUE	
Isolation thermique des murs par l'extérieur	150 €/m²
Isolation thermique des murs par l'intérieur	70 €/m²
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	75 €/m²
Isolation thermique des toitures terrasses	180 €/m²
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	1000 €/ équipement
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire	200 €/m²
AUTRES TRAVAUX	
Audit énergétique hors obligation réglementaire	800€
Dépose de cuve à fioul	4 000 €
Ventilation double flux	6 000 €

Zoom sur les pièces justificatives demandées sur le parcours MaPrimeRénov'

Vous devrez disposer d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) ou d'un audit énergétique afin d'accéder au parcours MaPrimeRénov' (sauf cas dérogatoires).





Il vous sera également demandé de disposer du ou des devis des entreprises, ainsi que de la ou des factures au moment de votre demande de paiement accompagnée(s) de votre RIB.

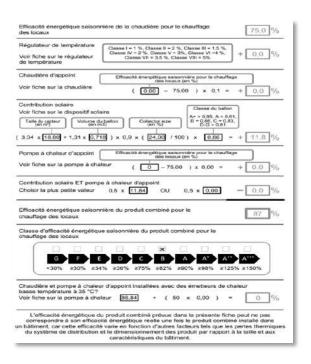
Selon les cas de figure, il vous sera demandé de déposer également dans votre dossier de demande de prime les pièces suivantes :

- Une attestation d'indivision
- Une attestation d'engagement pour les propriétaires bailleurs
- Un cadre de contribution des Certificats d'Economie d'Energie
- Un certificat RGE des entreprises de travaux
- Une convention de mandat (mandat cerfa) si présence d'un mandataire sur votre dossier
- Un justificatif de propriété : acte notarié, attestation notariale ou taxe foncière
- Des pièces spécifiques à un geste de travaux (exemple page suivante)

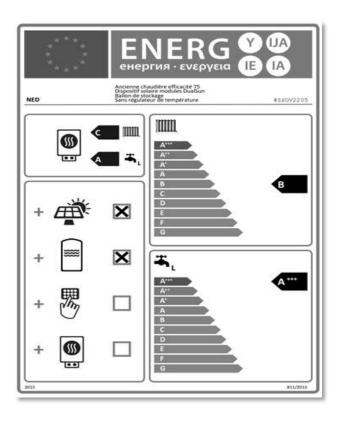


Si votre projet de travaux comprend **l'installation d'un système de chauffage/eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire**, il vous sera demandé de téléverser les pièces justificatives suivantes (fournies par votre artisan):

La fiche système label Pack A + :



L'étiquette ballon label Pack A + :



Zoom sur: MaPrimeRénov' - parcours accompagné

Qu'est-ce que MaPrimeRénov' - parcours accompagné?

Une aide pour les rénovations d'ampleur

Vous pouvez bénéficier de l'aide financière MaPrimeRénov' Parcours accompagné si vous réalisez une rénovation d'ampleur de votre logement :

 Les travaux doivent permettre d'améliorer la classe de performance énergétique de votre logement d'au moins 2 niveaux. Exemple : les travaux permettent de passer de l'étiquette F à l'étiquette D. Il n'y a pas de condition sur la classe de départ de votre logement.
 Exemple :

A B C D E F

Gain de 2 classes de F à D:



- Les travaux doivent inclure **deux gestes d'isolation** (parmi toiture, fenêtre / menuiserie, sols ou murs)
- Les travaux ne doivent pas inclure l'installation d'une chaudière fonctionnant majoritairement aux énergies fossiles (gaz, fioul, charbon)
- Il n'est pas possible de conserver une chaudière fonctionnant majoritairement au fioul ou au charbon

De plus, le recours à un accompagnement via **Mon Accompagnateur Rénov'** est obligatoire dans ce parcours afin de faciliter l'ensemble des démarches pour les ménages. La réalisation d'un audit énergétique est également obligatoire puisque celui-ci sert de référence. Le scénario choisi dans cet audit devra correspondre entièrement aux travaux réalisés.

Suis-je éligible à MaPrimeRénov' - parcours accompagné?

MaPrimeRénov' - Parcours accompagné est ouvert à tous les propriétaires (ou usufruitiers) occupants quels que soient leurs revenus ou bailleurs intermédiaires (violet) et supérieurs (rose). Votre logement doit être situé en France métropolitaine, il doit avoir été construit depuis au moins 15 ans, et il doit être occupé à titre de résidence principale (c'est-à-dire au moins 8 mois par an) pendant au moins 3 ans. Les propriétaires bailleurs doivent s'engager sur l'honneur à louer leur bien en tant que résidence principale pour une durée d'au moins 6 ans.

Comment se calcule l'aide?

L'aide se calcule en taux de prise en charge du montant des travaux hors taxes, selon vos revenus et selon le gain de classes de performance énergétiques (2 niveaux, 3 niveaux, ou 4 niveaux ou plus). Si votre logement est une passoire énergétique avant vos travaux (classe de performance énergétique F ou G), et que vous atteignez a minima l'étiquette D après les travaux, alors vous pourrez bénéficier d'une bonification de +10% sur le taux de prise en charge. Les taux de financement et les plafonds de dépenses éligibles sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Montants des primes selon les travaux réalisés

	Plafond de dépense éligible	Propriétaire aux ressources très modestes	Propriétaire aux ressources modestes	Propriétaire aux ressources intermédiaires	Propriétaires aux ressources supérieures	
Gain de 2 classes Ex : de F à D	40 000 € (HT)		60%	45%	30%	
Gain de 3 classes Ex : de F à C	55 000 € (HT)	80%		50%	35%	
Gain de 4 classes ou plus Ex : de F à B	70 000 € (HT)					
Bonification sortie de passoire (HT) de F/G à la classe D minimum		+ 10%				
Ecrêtement (TTC)		100%	80%	60%	40%	

Qu'est-ce que Mon Accompagnateur Rénov'?

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 renforce l'accompagnement des ménages dans leur projet de travaux de rénovation énergétique par la mise en place de Mon Accompagnateur Rénov'. Mon Accompagnateur Rénov' est un interlocuteur de confiance agréé par l'Anah qui accompagne les projets de rénovation d'ampleur des ménages, depuis l'élaboration du projet (audit énergétique, choix du scénario de travaux, renseignements sur les aides disponibles, etc.) jusqu'à la réception des travaux. Le recours à Mon Accompagnateur Rénov' est obligatoire pour bénéficier de MaPrimeRénov' - parcours accompagné.

Après avoir créé votre dossier en ligne pour MaPrimeRénov' Parcours accompagné, vous devrez avoir commencé les démarches avec Mon Accompagnateur Rénov' pour renseigner votre demande d'aide. Pour trouver votre Accompagnateur Rénov', vous pouvez contacter un conseiller France Rénov': https://france-renov.gouv.fr/services-france-renov/mon-accompagnateur-renov

Distinction entre les rôles de mandataire et d'« Accompagnateur Rénov' »

Mandataire

Mon Accompagnateur Rénov'

- Effectue les démarches administratives pour les mandataires administratifs
- Perçoit la subvention pour les mandataires financiers
- Vous assiste dans vos démarches de demande d'aide (montage et suivi du dossier)
- Dépose le dossier à votre place
- Intervient dans les échanges avec le service instructeur
- Réalise les travaux (si le mandataire est également Artisan)
- Personne physique ou morale avec laquelle vous contractez un mandat (procédure civile)
- Exemples de profils de mandataires :
 Assistant à maîtrise d'ouvrage,
 MonAccompagnateurRénov', Artisans,
 Aidants

- Vous accompagne tout au long de votre projet de travaux: constate la situation énergétique du logement, définit les travaux à effectuer pour atteindre la classe énergétique projetée, vous conseille sur les entreprises de travaux et suit l'avancée de vos travaux
- Il ne peut déposer un dossier à votre place sans avoir été préalablement désigné mandataire
- Vous assiste dans vos démarches de demande d'aide (montage et suivi du dossier)
- Il ne peut pas participer à la réalisation des travaux (principe d'indépendance)
- Exemples de profils d'accompagnateur rénov': Espace Conseil France Rénov', Mandataire (si agréé MAR), opérateurs Anah agréés au titre du Code de la Construction et de l'Habitation, structures concourant à la mise en œuvre d'une opération programmée, architectes, auditeurs énergétiques, sociétés de tiers financement, collectivités territoriales et leurs groupements

Si l'Accompagnateur Rénov' et le mandataire sont deux professionnels différents sur un même dossier, il convient à ces deux acteurs de se coordonner pour la bonne avancée du projet de travaux. Un mandataire peut devenir « Accompagnateur Rénov' » à condition d'obtenir l'agrément auprès de l'ANAH et un « Accompagnateur Rénov' » peut être mandataire à condition d'avoir un compte mandataire et d'être désigné sur un dossier.

Quelles sont les pièces justificatives à fournir pour bénéficier de MaPrimeRénov'-Parcours accompagné?

Lors de ma demande de subvention et lors de ma demande de paiement, je devrai être en capacité de fournir un certain nombre de pièces justificatives *:

1/ Pièces à fournir lors de ma demande de subvention :

- Le rapport de l'audit énergétique
- Le contrat ou la convention avec Mon Accompagnateur Rénov'
- L'attestation de travaux (devis)
- La synthèse de la grille d'analyse du logement renseignée par Mon Accompagnateur Rénov'
- Les devis associés aux travaux

2/ Pièces à fournir lors de ma demande de solde :

- Le rapport de l'audit énergétique
- L'attestation de travaux (facture)
- Le rapport de fin de prestations de Mon Accompagnateur Rénov'
- L'attestation de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) par l'Anah
- Les factures associées aux travaux
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)

Attention!

Le parcours de demande de subvention présenté dans les pages suivantes concerne uniquement les ménages aux ressources intermédiaires et supérieures. Les ménages aux ressources modestes et très modestes doivent déposer leur dossier sur https://monprojet.anah.gouv.fr

Pour les aider à déposer leur dossier en ligne, ils peuvent consulter le guide disponible sur https://monprojet.anah.gouv.fr/tools/pdf

^{*} D'autres pièces peuvent être demandées pour justifier d'une situation particulière

PARTIE II : Pas à pas dépôt de dossier

- Etape 1 : Je vérifie mon éligibilité
- > Etape 2 : Je créé mon compte puis me connecte
- Etape 3 : Je dépose ma demande de subvention MaPrimeRénov' (travaux de chauffage obligatoire)
- Etape 4 : Je dépose ma demande de paiement MaPrimeRénov' (travaux de chauffage obligatoire)
- Etape 3bis : Je dépose ma demande de subvention MaPrimeRénov' – parcours accompagné
- Etape 4bis : Je dépose ma demande de paiement MaPrimeRénov' – parcours accompagné

DÉPÔT DE MA DEMANDE DE SUBVENTION

Etape 1 : Je vérifie mon éligibilité

Avant de commencer ...

1. Avant de vous lancer dans des projets de travaux de rénovation, contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous et profitez gratuitement de ses conseils personnalisés pour mener à bien votre projet.

Je trouve les coordonnées de l'Espace Conseil France Rénov' le plus proche sur l'annuaire en ligne :

<u>france-renov.gouv.fr/services-france-renov</u>

Depuis le site <u>maprimerenov.gouv.fr</u>

- **2.** Je clique sur « se renseigner » afin d'avoir plus d'informations sur les modalités d'accompagnement et les bonnes pratiques à adopter selon que je sois :
- propriétaire occupant
- propriétaire bailleur
- Syndicat de copropriétaires



Après la création de mon compte, je peux choisir de faire appel à un mandataire pour réaliser mes démarches en ligne et/ou percevoir les fonds. Le mandataire choisi doit disposer d'un compte mandataire créé en amont de la désignation via une demande auprès de l'ANAH. Pour en savoir plus je me rends dans la section désigner un mandataire en cliquant ici

3. Je clique sur « commencer » pour vérifier mon éligibilité.

Je peux de nouveau bénéficier d'informations Sur les bonnes pratiques.

Je peux également choisir de créer mon identité numérique FranceConnect+ avant de commencer mes démarches. Ceci afin de sécuriser la création de mon compte MaPrimeRénov' et mes futures connexions. En savoir plus.

Une fois prêt je clique sur « Je suis prêt »



1.1 Je renseigne mes informations fiscales

Je renseigne mon « Nom de famille » (il s'agit de celui inscrit sur ma déclaration d'impôt)

Je renseigne ma « Date de naissance »

Je renseigne « Mon Numéro fiscal »

Je renseigne mon « Revenu fiscal de référence » (le format accepté est un nombre entier sans décimale)

Après avoir lu les conditions générales du site, je m'engage à les respecter en cochant la case

Je clique sur « Continuer »

Si mes informations fiscales ne sont pas à jour, le message suivant s'affiche : « Information retournée par les services fiscaux non utilisable. Veuillez vous rapprocher du service des impôts sur https://www.impots.gouv.fr »

Je peux cliquer directement sur le lien du site des impôts pour mettre à jour mes informations auprès de l'administration fiscale.

2. Je renseigne mes informations pour créer mon compte Je renseigne mes informations fiscales Note van la representation de l'active de prese d'arrivére le prese d



1.2. Je renseigne mes informations

Je sélectionne mon titre de civilité « Monsieur » / « Madame »

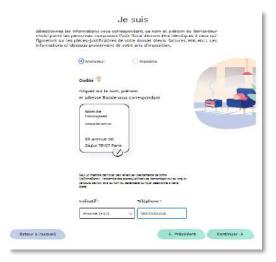
Je clique sur mon « Prénom, nom et adresse fiscale » parmi les options proposées

Je sélectionne mon « Indicatif » et ajoute mon « Numéro de téléphone »

Je clique sur « Continuer »

Le prénom et le nom que je choisis lors de cette étape devront impérativement être les mêmes que sur toutes les pièces justificatives et notamment sur :

- ➤ Le devis à fournir lors de la demande de subvention
- La facture et le RIB à fournir lors de la demande de paiement après réalisation de mes travaux



1.3. Je renseigne le revenu total de mon foyer et vérifie le nombre de personne(s) à charge

Je peux ajouter le numéro fiscal d'un codéclarant à la suite de mon numéro fiscal.

Si une autre personne <u>perçoit des</u> <u>revenus</u> dans mon logement, je le déclare en cliquant sur « Ajouter un occupant avec revenu ».

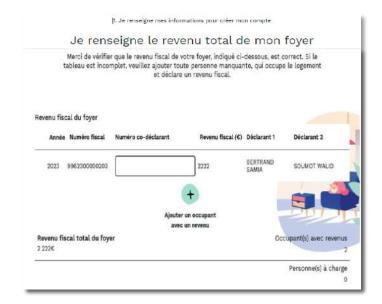
Puis je complète le « nom de famille », la « date de naissance », le « numéro fiscal » et le « revenu fiscal de référence » de tout occupant supplémentaire percevant des revenus.

Attention : Je dois saisir les données de leur dernier avis fiscal

Le nombre de personnes à charge (enfants, autre personne sans revenus...) est calculé automatiquement depuis le site des impôts.

Je clique sur « Continuer »

Attention: Si les informations fiscales remontées par le site ne correspondent pas à votre situation actuelle, vous pouvez cliquer sur « Déclarer un changement sur le site des impôts » afin de faire actualiser votre situation.





1.4. Je renseigne les informations sur mon logement (type de logement)

Je précise si le logement à rénover est une « Maison » ou un « Appartement ».

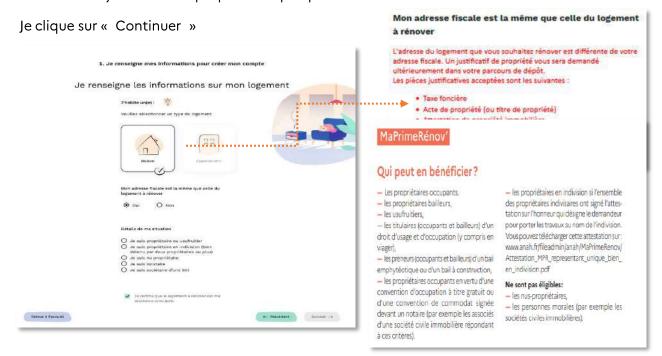
J'indique si mon adresse fiscale est la même que celle du logement à rénover. Si elle ne l'est pas, un justificatif de propriété me sera demandé dans mon parcours demandeur.

Je précise ma situation : propriétaire ou usufruitier*, propriétaire en indivision, sociétaire d'une SCI, nu-propriétaire, locataire.

*Si je suis titulaire de droit d'usage ou occupant à titre gratuit via une convention d'occupation, je choisis " je suis propriétaire ou usufruitier »

Je coche la case « Je certifie que je suis propriétaire du logement à rénover et que j'occupe ou loue celui-ci à titre de résidence principale »

<u>Si je suis propriétaire bailleur</u> alors j'indique si le bien que je loue à titre de résidence principale est une maison ou un appartement. Puis j'indique l'adresse de ce logement. Je serai amené à téléverser un justificatif de propriété un peu plus tard.



1.5. Je renseigne les informations sur mon logement (âge du logement)

Je renseigne l'âge de mon logement

<u>Je suis en Métropole:</u>

 Je peux sélectionner « entre 2 et 14 ans » si et seulement si mon logement à rénover a une ancienneté comprise entre « 2 et 14 ans » et que je souhaite remplacer mon chauffage au fioul par un autre système de chauffage.

Je suis en Outre-Mer:

 Vous pouvez bénéficier de MaPrimeRénov', seulement si votre logement est construit depuis plus de deux ans.



1.6. Je renseigne les informations sur mon logement

J'indique l'énergie principale de chauffage de mon logement avant la réalisation des travaux.

Je clique sur « Continuer »



1.7. Je renseigne la performance énergétique de mon logement

J'indique l'étiquette énergétique actuelle de mon logement. Cette étiquette est représentée par une lettre allant de A à G et se trouve sur le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) ou l'Audit énergétique réalisé en amont de mes démarches.

Si je ne l'ai pas fait de DPE ou d'Audit, je me renseigne auprès d'un conseiller France Rénov' pour savoir comment le réaliser et avec qui. Retrouver les coordonnées des Espaces Conseil France Rénov' sur l'annuaire en ligne : france-renov.

Je suis autorisé à passer cette étape et suis ainsi exempté de fournir un Audit ou un DPE pour mon projet, si et seulement si :

- J'ai contacté un conseiller FranceRénov' et obtenu le justificatif correspondant qui sera à téléverser ultérieurement dans mon dossier;
- Mon projet intègre un seul geste de travaux : le remplacement urgent de mon chauffage ou chauffe-eau en panne;

Je coche alors la case correspondante.

Je clique sur « suivant »



1.8. Je visualise si je suis éligible

J'arrive sur la page de résultat m'indiquant, selon les informations précédemment saisies, si je suis éligible à MaPrimeRénov' ou à MaprimeRénov' - parcours accompagné ou aux deux.

Je clique sur le parcours éligible de mon choix.

En dessous s'affiche un résumé du parcours sélectionné.

Si je souhaite plus d'informations, je me rends sur le site France Rénov' ou contacte un conseiller France Rénov' via 'annuaire en ligne : france-renov.gouv.fr/servicesfrance-renov



Selon le parcours auquel je suis éligible, deux boutons s'affichent en bas de page :

« Créer mon compte » ou « Je créer mon compte sur Mon projet Anah ».

Je clique afin de passer à la création de compte.

Si vous devez créer votre compte sur la plateforme MonProjetAnah, reportez-vous au guide dédié sur la page suivante :

https://monprojet.anah.gouv.fr/informations/guides_utilisateur

Si je ne suis pas éligible ...

Si ma situation ne me permet pas d'être éligible à MaPrimeRénov actuellement, je peux trouver d'autres aides correspondantes à mon besoin.

Pour cela je me renseigne auprès d'un conseiller France Rénov' pour exprimer mon projet et trouver d'autres aides.



DÉPÔT DE MA DEMANDE DE SUBVENTION

Etape 2 : Je crée mon compte puis me connecte

Avant de créer mon compte MaPrimeRénov':

Depuis la page de résultat d'éligibilité MaPrimeRénov', j'ai cliqué sur le bouton « Créer mon compte ».

Si vous devez créer votre compte sur la plateforme MonProjetAnah, reportez-vous au guide dédié sur la page suivante :

https://monprojet.anah.gouv.fr/informations/guides utilisateur



2.1 Je commence la création de compte

Sur la page de création de compte deux options :

- Création via identifiant (adresse email) et mot de passe. Je complèterai un formulaire sur la page suivante.
- Création via FranceConnect+. Je sécurise mes connexions en créant une Identité Numérique FranceConnect+.

« France Connect+ » est une solution proposée par l'Etat pour sécuriser et simplifier vos démarches en ligne les plus sensibles. Commencez par créer votre identité numérique et utilisez celle-ci pour créer votre compte MaPrimeRénov'.

Sécuriser ses démarches demande quelques minutes supplémentaires. En revenant, vous pourrez être amené à remplir de nouveau les étapes précédentes. Vous pourrez, à tout moment, choisir de sécuriser vos futures connexions avec France Connect+. En savoir plus sur les démarches de création d'identité numérique.



2.2. Je crée mon compte MaPrimeRénov' via identifiant et mot de passe

Je renseigne mon adresse mail

Je choisis un mot de passe et le confirme

Je renseigne le code de sécurité qui s'affiche (ex : 596784)

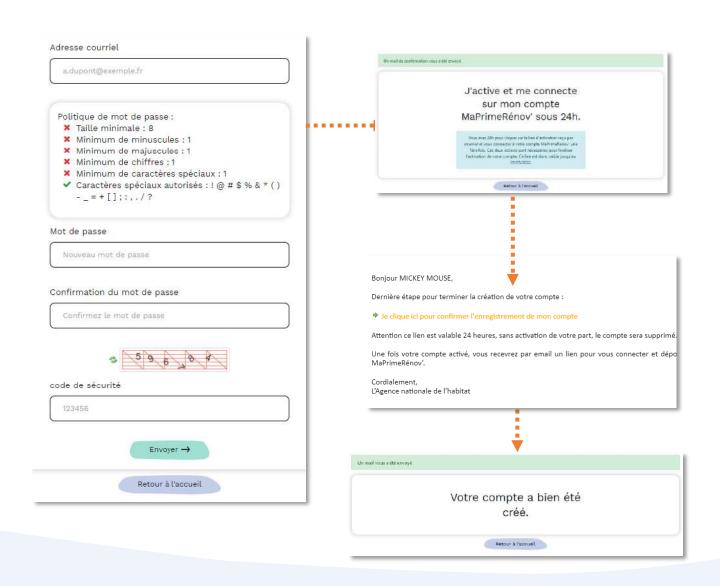
Je clique sur envoyer pour recevoir le lien d'activation de mon compte à l'adresse mail que j'ai renseignée

Attention: Ce lien est valide pendant 24h

Je pense à regarder dans mes indésirables dans ma boîte de réception.

Je clique sur le lien, dans l'email pour enregistrer mon compte.

Depuis l'accueil je clique sur « me connecter » pour accéder à mon compte



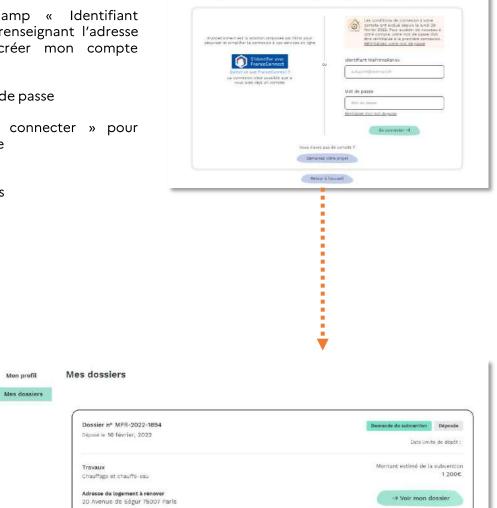
2.3 Je me connecte via mes identifiants et mot de passe

Je complète le champ « Identifiant MaPrimeRénov » en renseignant l'adresse mail utilisée pour créer mon compte MaPrimeRénov'

Je renseigne mon mot de passe

Je clique sur « me connecter » pour accéder à mon compte

J'accède à mes dossiers

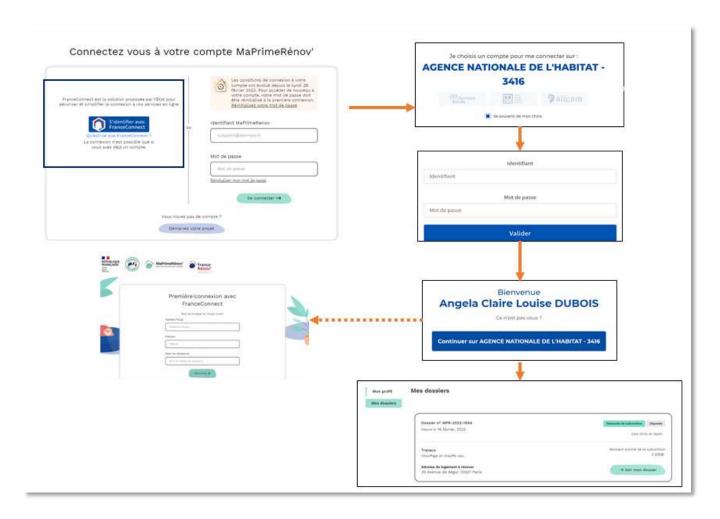


Connectez vous à votre compte MaPrimeRénov'

2.3bis Ou, je me connecte via mes identifiants France Connect+

- 1- Je clique sur « S'identifier avec France Connect + »
- 2 Je choisis le fournisseur d'identité numérique avec qui j'ai créé mon identité numérique
- 3- Je saisis mon numéro de téléphone puis je clique sur "M'identifier«
- 4- Je m'authentifie sur mon application mobile avec mon code secret
- 5 Mon authentification est confirmée, je clique sur "Continuer sur MaPrimeRénov" »
- 6 J'accède à mon dossier

Il est indispensable d'avoir créé mon Identité Numérique avant de pouvoir me connecter via cette solution-ci.



(Optionnel) Je réinitialise mon mot de passe

Depuis l'écran d'authentification je clique sur « réinitialiser mon mot de passe »

Je renseigne mon adresse courriel ainsi que le code de sécurité Je clique sur « Envoyer moi un lien »

Je me rends sur ma boîte mail pour cliquer sur le lien de réinitialisation

Je choisis mon nouveau mot de passe puis le confirme. Je clique sur « envoyer »

Je reçois un mail de confirmation et je clique sur « retour à l'accueil pour me connecter avec mon nouveau mot de passe.



DÉPÔT DE MA DEMANDE DE SUBVENTION

Etape 3 : Je dépose ma demande de subvention

MaPrimeRénov' (avec travaux de chauffage et chauffe-eau obligatoire)

Une fois connecté.e à mon espace MaPrimeRénov'...

- · Je me rends dans « mes dossiers »
- · Si j'ai déjà créé un dossier alors il apparaîtra sur cet écran
- Je clique sur « demander une nouvelle prime »
- S'il s'agit de ma première demande, je n'ai pas besoin de refaire la vérification d'éligibilité. S'il s'agit d'une seconde demande, je dois refaire le parcours d'éligibilité.



(Optionnel) Je téléverse mon justificatif de propriété

Dans certains cas, je suis amené à téléverser dés la première étape, un justificatif de propriété.. Puis je clique sur « continuer »



(Optionnel) Je téléverse mon attestation d'engagement (Propriétaire Bailleur)

En tant que propriétaire bailleur, je téléverse ma pièce.

Je clique sur « téléchargez l'attestation d'engagement »

Je remplie et signe l'attestation d'engagement

Je téléverse l'attestation d'engagement

Je clique sur « continuer »

Pour information, vous retrouverez l'attestation d'engagement du propriétaire bailleur <u>en cliquant ici.</u>



(Optionnel) Je téléverse mon attestation d'indivision

L'attestation d'indivision concerne uniquement les propriétaires en indivision

Je clique sur « téléchargez l'attestation d'indivision »

Je remplis et signe l'attestation d'indivision

Je téléverse l'attestation d'indivision

Je clique sur « continuer »

Pour information, vous retrouverez l'attestation d'indivision <u>en cliquant ici.</u>



Un logement est en indivision lorsqu'un bien est détenu par deux propriétaires ou plus, nommés « indivisaires ». Chacun détient une quote-part du bien, par exemple, un quart, la moitié.



(Optionnel) Je téléverse mon justificatif de prise de contact avec un ECFR* (Remplacement urgent d'un chauffage en panne)

Je suis dans la situation d'un remplacement urgent d'un système de chauffage ou chauffe-eau en panne

Vous êtes dans cette situation si et seulement si :

- Vous avez contacté votre conseiller FranceRénov' et obtenu le justificatif correspondant qui sera à téléverser;
- Votre projet intègre un seul geste de travaux : le remplacement de votre chauffage ou chauffeeau en panne;
- Vous acceptez le contrôle sur place qui sera réalisé après les travaux.

Je téléverse le justificatif de prise de contact avec mon ECFR, obtenu après une prise de rendezvous. Si je n'ai pas ce document, je contacte l'ECFR le plus proche via l'annuaire disponible sur le site France-rénov.gouv.fr.

Je clique sur « continuer »

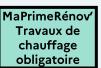


*Espace Conseil France Rénov': https://france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller

Justificatif de prise de contact avec un ECFR* (Remplacement urgent d'un chauffage en panne):



Un logement est en indivision lorsqu'un bien est détenu par deux propriétaires ou plus, nommés « indivisaires ». Chacun détient une quote-part du bien, par exemple, un quart, la moitié.



3.1. Je choisis si je veux être accompagné dans les démarches administratives ou financières de mon dossier

Je clique sur « Je fais la démarche moimême » si je réalise mes démarches sans l'appui d'un mandataire

Je clique sur « continuer »

Après la création de mon compte, je peux choisir de faire appel à un mandataire pour réaliser les démarches en ligne et/ou percevoir les fonds à ma place. Le mandataire choisi doit disposer d'un compte mandataire créé en amont de la désignation via une demande auprès de l'ANAH. Pour en savoir plus je me rends dans la section désigner un mandataire en cliquant ici



Conditions de recours à un mandataire

- Même en cas de recours à un mandataire, créez votre compte vous-même.
- Lorsque vous faites appel à un mandataire, c'est à vous de le déclarer lors de la création de votre compte
- À tout moment de votre parcours, vous pouvez révoquer votre mandataire en vous connectant sur votre compte.

3.2. Je renseigne le numéro de DPE ou d'audit énergétique

J'indique si j'ai réalisé un audit énergétique ou un diagnostic de performance énergétique (DPE).

Pour rappel, ce document est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024 pour un dossier MaPrimeRénov'.

Je renseigne ensuite le numéro de mon Audit ou de mon DPE.

Dans le cas d'un Audit, il est possible qu'il n'y ait pas encore de numéro. Dans ce cas indiquez le chiffre « 0 ».

Attention, le justificatif de cet audit énergétiqueou DPE vous sera demandé dans la suite du parcours.

Je clique sur « continuer »





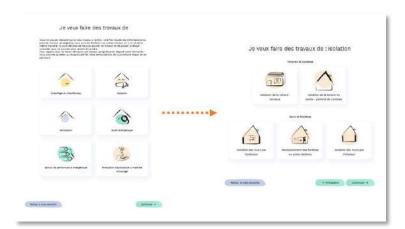
3.3. Je renseigne les prestations que je souhaite réaliser

Je sélectionne le premier type de travaux que je souhaite réaliser puis le sous-type de travaux.

Je clique sur « continuer »

<u>Attention</u>: La prestation d'audit énergétique n'est pas subventionnable seul. Ils doivent impérativement être couplés avec un sous-type de travaux.

A noter également que l'audit énergétique ne sera pas subventionnable s'il est associé avec une simple dépose de cuve à fioul



Pour tout dossier MaPrimeRénov' (hors parcours accompagné), la sélection d'un mode de chauffage limitant les gaz à effet de serre est obligatoire. Les autres types de travaux sont donc grisés sauf pour les cas dérogatoires « Outre-mer » et « Appartement ».

A noter également que les travaux complémentaires ne sont pas disponibles pour les cas dérogatoires suivants : exception fioul et parcours d'urgence.

Ceci peut expliquer pourquoi certains travaux sont grisés et non-cliquables à cette étape.

3.4. Je renseigne le sous type de travaux





3.5. Je renseigne les caractéristiques techniques ou autres informations sur les travaux que j'entreprends

Je renseigne les informations complémentaires sur mon type de travaux le cas échéant Je clique sur « continuer »



3.6. Je renseigne les informations sur les prestataires que j'engage

Pour chaque type de travaux, je renseigne le numéro de Siret de l'entreprise prévue pour les travaux avec la possibilité de déclarer une entreprise sous-traitante le cas échéant en cochant « Déclarer un sous-traitant »

Je renseigne la date du devis

J'ajoute un autre type de travaux si besoin en cliquant sur « ajouter un autre type de travaux ». Je complète les mêmes étapes pour le type de travaux supplémentaire

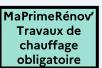


Je clique sur « continuer »

L'entreprise principale peut sous-traiter la réalisation des travaux à une entreprise dite « sous-traitante ». L'entreprise principale est entièrement responsable vis-à-vis du propriétaire de la bonne exécution des travaux. L'entreprise « sous-traitante » doit également être reconnue RGE pour les travaux à effectuer qui le nécessitent.

<u>Attention</u>: La prestation d'audit énergétique doivent impérativement être combinés à un autre sous-type de travaux (hors assistance à maîtrise d'ouvrage). L'audit énergétique ne sera pas subventionnable s'il est combiné à une simple dépose de cuve à fioul.

Je suis invité à cette étape à modifier mon dossier pour le rendre éligible, si une combinaison de travaux/prestations non autorisée est présente sur ce dernier.



(Optionnel) Je téléverse le certificat RGE de l'entreprise

Si l'entreprise qui réalise mes travaux (entreprise principale ou sous-traitante) n'est pas identifiée comme étant RGE par la plateforme lorsque je renseigne le numéro de Siret, je m'assure qu'elle possède cette certification* sur l'annuaire France Rénov' dédié : https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

Mon entreprise est bien certifiée RGE, je lui demande son certificat RGE sous format numérique et je le téléverse.

Je clique sur « continuer »

*Le certificat RGE n'est pas exigé pour les travaux :

- La dépose de cuve à fioul;
- Les équipements de raccordements à un réseau de chaleur et de froid ;
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage;
- La protection solaire des murs ou fenêtres (ne concerne que les territoires d'Outre-mer);
- Les sur-toitures ventilées et protection de toiture (ne concerne que les territoires d'Outre-mer);
- Les bardages ventilés (ne concerne que les territoires d'Outre-mer).





3.7. Je dépose mes pièces justificatives

Je dépose le devis fourni par mon entreprise

Ainsi que l'audit énergétique ou le Diagnostic de Performance Energétique

Puis dans certains cas, selon le type de chauffage choisi, je téléversee la fiche système Label Pack A+ et l'étiquette ballon Label Pack A+

Je clique sur « continuer »

Le DPE/ audit énergétique est une pièce justificative obligatoire sur MaPrimeRénov', il permet d'évaluer l'éligibilité du logement du demandeur.



(Optionnel) Le financement de l'audit énergétique

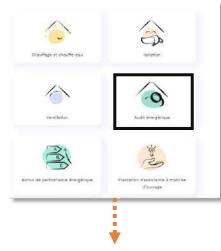
L'auditeur énergétique doit être certifié <u>Reconnu</u> <u>Garant de l'Environnement.</u> Sauf dans le cas d'un architecte, pour lequel un certificat sera demandé.

Je sélectionne « audit énergétique »

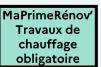
Je clique sur « audit énergétique » puis sur « continuer »

Je renseigne le numéro de Siret et la date de la synthèse de l'audit énergétique

Je téléverse le certificat RGE si l'auditeur énergétique n'est pas retrouvé dans la base de données







3.8. J'indique le montant de mes travaux

J'indique le montant TTC de mes travaux.



3.9. Je déclare les aides supplémentaires que je perçois

Je précise si je perçois des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

J'ajoute les pièces justificatives le cas échéant

Je précise les autres aides que je perçois. Si je prévois d'en percevoir, je préciser les autres aides que je vais percevoir



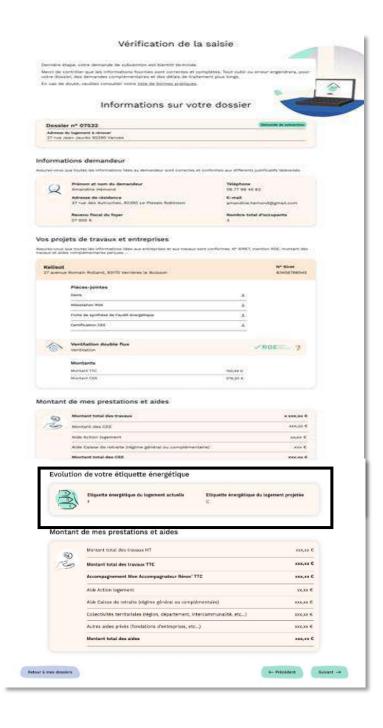




3.10. Je vérifie la synthèse de mon dossier

Je vérifie la cohérence des informations renseignées dans mon dossier

Je clique sur « continuer »



3.11 J'accède au montant de prime estimé

J'accède au montant estimé de la prime MaPrimeRénov'.

Je prends connaissance du reste à charge qui est calculé en déduisant du montant TTC des travaux toutes les aides que je perçois, y compris MaPrimeRénov'.

J'indique des précisons concernant le financement si nécessaire.

J'accepte les engagements liés à MaPrimeRénov' et certifie l'exactitude des informations renseignées.

Je clique sur « continuer »



3.12 Je reçois la validation du dépôt de ma demande de prime

Je reçois également par email la confirmation du dépôt de ma demande de prime

Nous vous rappelons que le dépôt d'un dossier ne garantit pas l'obtention de la prime. En effet celui-ci va être examiné par les instructeurs de l'Anah.

Nous vous conseillons donc d'attendre le mail confirmant l'accord et l'estimation du montant de la prime, avant de commencer vos travaux.

Toutefois vous êtes en droit de commencer vos travaux dès réception du mail de confirmation de dépôt de votre dossier. MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

MarineRénov

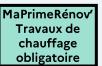
MarineRénov

Marin

<u>Attention</u>: dans certaines situations, un travaux de chauffage est obligatoire. Il est à noter également que l'audit énergétique ne peut être le seul travaux d'un dossier, etc.

Si la liste des travaux est incorrecte, mon dossier est annulé car non éligible et mon mandataire révoqué si j'en avais renseigné un sur ce dernier.





DÉPÔT DE MA DEMANDE DE PAIEMENT

Etape 4 : Je dépose ma demande de paiement

MaPrimeRénov' (avec travaux de chauffage ou chauffe-eau obligatoire)

4.1 Je vérifie que la demande de subvention a été acceptée et j'initie ma demande de paiement

Je me rends sur l'onglet « Mes dossiers » pour vérifier que ma demande de subvention a bien été acceptée

Si ma demande de subvention a bien été acceptée, je clique sur « Voir mon dossier » pour débuter ma demande de paiement.

Une fois sur la page du dossier, je clique sur « Je veux demander un paiement » pour initier le dépôt de ma demande de paiement.



4.2 J'indique si je fais la démarche moi-même ou par un mandataire

Je choisis de faire ou non la démarche de demande de paiement via un mandataire administratif ou financier.

Ou bien je dépose seul ma démarche.



4.3 Je dépose ma demande de paiement

Je dépose ma demande de paiement. Je clique sur « déposer ma demande »

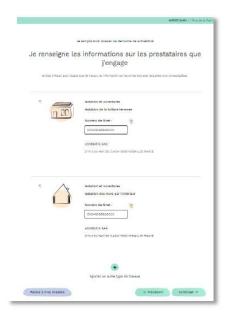


4.4 Je renseigne les informations sur l'entreprise de travaux

Je renseigne la date d'achèvement des travaux et la date de la facture pour chaque type de travaux.

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.

Le numéro de Siret est pré-rempli automatiquement à partir des informations fournies à l'engagement, en cas de besoin je peux le modifier.



4.5 Je téléverse la facture et les pièces justificatives relatives au label PackA+

Je téléverse la / les facture(s) en cliquant sur « + »

Si j'ai choisi l'un des systèmes de chauffage suivants : Chauffe-eau solaire individuel (CESI), Partie thermique d'un panneau hybride (PVT), Chauffage solaire combiné (CSC), je fournis deux autres pièces :

- La Fiche Système label Pack+
- L'Etiquette ballon label Pack A+

<u>Si je suis propriétaire bailleur, j</u>e peux déposer le bail. Le bail est une pièce optionnelle du parcours, car la demande peut être faite pour un logement vacant (non loué) au moment des travaux

J'indique si le logement est loué en cochant la case « oui » ou « non »

Je téléverse le justificatif en cliquant sur « + »

Je clique sur « Continuer »



	ièces justificatives
uilleir déposer les deux, audit et attentation omit par les extraprises que sous over en rous remonties des difficultés techniques commentains de remonner votre transmis- éciaus.	sioux alouter votre devis, nous vous
	N° Silet
	TO THE PARTY OF TH
Oracificja at obsorbulana	
chaudière à granulés	
Channel & grantes	
Fac	ture
avant de poursulure, veuilles (sindre la	do les factures de travaux qui serons
réalisés par cette entreprise	
Your plus de détails, unus pouvez vous pratiques des professionnels	reporter à notre guide des bounes :
Services	
Selban, pof	×
6	D.
Jojanie une p	Sice partification
Votre logeme	nt est-il loué ?
Votre logeme	nt est-il loué ?
100 may 10 15 - Corona	



4.6 Je renseigne le montant des travaux

Je renseigne pour chaque type de travaux le montant TTC en euros

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante



4.7 Je renseigne les aides CEE pour mon projet ...

J'indique si je perçois des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour financer mon projet de travaux en cliquant sur « Oui » ou « Non »

Si je clique sur « Oui », je sélectionne les travaux pour lesquels je perçois des CEE

Puis je renseigne également le montant des CEE perçus par type de travaux.

Je téléverse le cadre de contribution CEE en cliquant sur « + »

Attention, les certificats d'économies d'énergie (CEE), versés directement par les fournisseurs d'énergie, peuvent parfois figurer directement sur votre devis/facture et avoir différentes appellations. Je pense donc à demander à l'entreprise qui réalise les travaux si des CEE sont inclus.



...ainsi que les autres aides pour mon projet

J'indique si je perçois d'autres aides pour financer mon projet de travaux en cliquant sur « Oui » ou « non ».

Si je clique sur « Oui », je sélectionne les aides que je perçois.

Je complète le montant perçu.

Une fois l'ensemble des aides renseignées, je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.





4.8 Je contrôle une dernière fois les différentes informations que j'ai fournies

Je vérifie les éléments.

En effet je prends note que tout oubli ou pièces non-conforme engendrera des demandes d'informations complémentaires et des délais supplémentaires dans le traitement de ma demande.



4.9 J'apporte éventuellement des précisions sur le financement

Je visualise le montant final de la prime et mon reste à charge

Si je le souhaite, je peux fournir d'autres informations sur mon projet de travaux

Je coche la case après avoir pris connaissance des engagements associés à MaPrimeRénov'

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante



4.10 Je téléverse mon RIB

J'accède à une page qui permet le téléversement de mon RIB.

J'accède aux informations sur ce qu'est un RIB lisible et conforme

J'ai des indications pour numériser mon RIB à l'aide d'un scanner

Je sélectionne le bouton « téléverser » pour téléverser mon RIR

Je clique sur soumettre



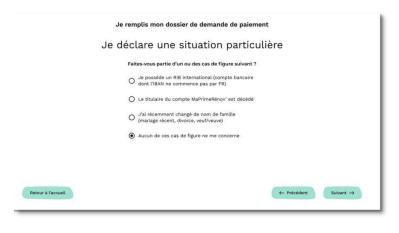
4.11 Je déclare une situation particulière

Si je possède un RIB international, si le titulaire du compte MaPrimeRénov' est décédé ou si j'ai récemment changé de nom de famille, je peux le déclarer.

Si je coche l'option: Je possède un RIB international (compte bancaire dont l'IBAN ne commence pas par FR). Je dois ensuite renseigner un numéro d'IBAN au bon format, en majuscules et sans espace. L'établissement bancaire de l'IBAN doit être situé dans un pays de la zone SEPA.

Si je ne suis pas concerné par ces situations je sélectionne la case « aucun de ces cas de figure ne me concerne ».

Je clique sur suivant







DÉPÔT DE MA DEMANDE DE SUBVENTION

Etape 3bis : Je dépose ma demande de subvention

MaPrimeRénov' – parcours accompagné

Une fois connecté.e à mon espace MaPrimeRénov'...

- · Je me rends dans « mes dossiers »
- Si j'ai déjà créé un dossier alors il apparaîtra sur cet écran
- Je clique sur « demander une nouvelle prime »
- S'il s'agit de ma première demande, je n'ai pas besoin de refaire la vérification d'éligibilité. S'il s'agit d'une seconde demande, je dois refaire le parcours d'éligibilité. <u>Cliquez-ici pour accéder</u> à la procédure d'éligibilité



(Optionnel) Je téléverse mon justificatif de propriété

Dans certains cas, je suis amené à téléverser dès la première étape, un justificatif de propriété.. Puis je clique sur « continuer »



(Optionnel) Je téléverse mon attestation d'engagement (Propriétaire Bailleur)

En tant que propriétaire bailleur, je téléverse ma pièce.

Je clique sur « téléchargez l'attestation d'engagement »

Je remplie et signe l'attestation d'engagement

Je téléverse l'attestation d'engagement

Je clique sur « continuer »

Pour information, vous retrouverez l'attestation d'engagement du propriétaire bailleur <u>en cliquant ici.</u>



(Optionnel) Je téléverse mon attestation d'indivision

<u>L'attestation d'indivision concerne</u> <u>uniquement les propriétaires en indivision</u>

Je clique sur « téléchargez l'attestation d'indivision »

Je remplis et signe l'attestation d'indivision

Je téléverse l'attestation d'indivision

Je clique sur « continuer »

Pour information, vous retrouverez l'attestation d'indivision <u>en cliquant ici.</u>



Un logement est en indivision lorsqu'un bien est détenu par deux propriétaires ou plus, nommés « indivisaires ». Chacun détient une quote-part du bien, par exemple, un quart, la moitié.



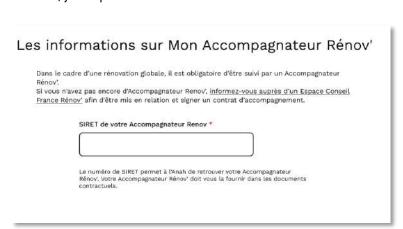
3b.1 Je renseigne les informations sur Mon Accompagnateur Rénov'

Je renseigne le SIRET de Mon Accompagnateur Rénov'. Je le demande à ce dernier si besoin.

Si le SIRET n'est pas reconnu, et qu'un message d'erreur s'affiche, ceci signifie que ce professionnel n'est pas référencé dans l'annuaire des Accompagnateurs Rénov' de l'Anah.

Dans le cas où le professionnel vous confirme avoir reçu son agrément, indiquez-lui de contacter directement l'Anah pour ce souci lié à la base de données, vous empêchant de continuer.

Sinon, je clique sur « continuer »





3b.2 Je choisis si je veux être accompagné dans les démarches administratives ou financières de mon dossier

Je clique sur « Je fais la démarche moimême » si je réalise mes démarches sans l'appui d'un mandataire

Je clique sur « continuer »

Après la création de mon compte, je peux choisir de faire appel à un mandataire pour réaliser les démarches en ligne et/ou percevoir les fonds à ma place. Le mandataire choisi doit disposer d'un compte mandataire créé en amont de la désignation via une demande auprès de l'ANAH. Pour en savoir plus je me rends dans la section désigner un mandataire en cliquant ici



Conditions de recours à un mandataire

- Même en cas de recours à un mandataire, créez votre compte vous-même.
- Lorsque vous faites appel à un mandataire, c'est à vous de le déclarer lors de la création de votre compte
- À tout moment de votre parcours, vous pouvez révoquer votre mandataire en vous connectant sur votre compte.

3b.3 J'indique qui a réalisé mon audit énergétique

Je sélectionne si l'auditeur énergétique en charge de mes travaux est Mon Accompagnateur Rénov' ou bien un autre auditeur énergétique.

Si Mon Accompagnateur Rénov' ou mon auditeur énergétique, n'est pas reconnu dans la base de recherche Anah des auditeur certifié RGE, je téléverse le certificat l'auditeur. Je demande ce document à Mon Accompagnateur Rénov' ou à mon auditeur directement.

Je renseigne la date de l'audit énergétique ainsi que le numéro de ce dernier.

Si il n'y a pas de numéro sur mon audit énergétique, alors j'indique le chiffre « 0 » dans le champ.

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



3b.4 Je reporte les informations inscrites sur audit énergétique

Je renseigne la surface de référence indiquée en mon audit énergétique.

Puis j'indique les informations projetées, après les travaux. Ceci afin de s'assurer que le projet va permettre de réaliser un gain énergétique significatif et performant. A savoir :

- la lettre de mon étiquette énergétique
- La consommation en KWh/M²/an
- L'émission de gaz à effet de serre

Je ne peux modifier que la consommation projetée. La consommation actuelle a été saisi lors de l'étape d'éligibilité

Je demande à Mon Accompagnateur Rénov' si besoin.

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



3b.5 Je dépose mes pièces justificatives relatives au parcours accompagné

Toutes les pièces sont transmises par Mon Accompagnateur Rénov'. Je lui demande celles-ci si besoin afin de les téléverser sur cette page.





3b.6 Je renseigne les prestations que je souhaite réaliser

Je sélectionne le premier type de travaux que je souhaite réaliser puis le sous-type de travaux.

Je clique sur « continuer »



Les travaux à réaliser à sélectionner à cette étape doivent correspondre aux travaux définis avec l'Accompagnateur Rénov'.

3b.7 Je renseigne le sous type de travaux





3b.8 Je renseigne les caractéristiques techniques ou autres informations sur les travaux que j'entreprends

Je renseigne les informations complémentaires sur mon type de travaux le cas échéant

Je clique sur « continuer »



3b.9 Je renseigne les informations sur les prestataires que j'engage

Pour chaque type de travaux, je renseigne le numéro de Siret de l'entreprise prévue pour les travaux avec la possibilité de déclarer une entreprise sous-traitante le cas échéant en cochant « Déclarer un soustraitant »

Je renseigne la date du devis

J'ajoute un autre type de travaux si besoin en cliquant sur « ajouter un autre type de travaux ». Je complète les mêmes étapes pour le type de travaux supplémentaire



Je clique sur « continuer »

L'entreprise principale peut sous-traiter la réalisation des travaux à une entreprise dite « sous-traitante ». L'entreprise principale est entièrement responsable vis-à-vis du propriétaire de la bonne exécution des travaux. L'entreprise « sous-traitante » doit également être reconnue RGE pour les travaux à effectuer qui le nécessitent.

(Optionnel) Je téléverse le certificat RGE de l'entreprise

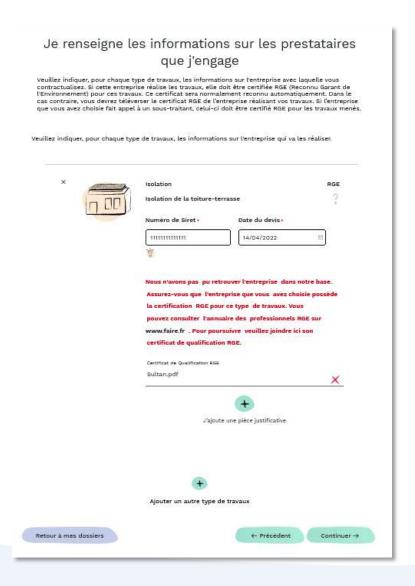
Si l'entreprise qui réalise mes travaux (entreprise principale ou sous-traitante) n'est pas identifiée comme étant RGE par la plateforme lorsque je renseigne le numéro de Siret, je m'assure qu'elle possède cette certification* sur l'annuaire France Rénov' dédié : https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

Mon entreprise est bien certifiée RGE, je lui demande son certificat RGE sous format numérique et je le téléverse.

Je clique sur « continuer »

*Le certificat RGE n'est pas exigé pour les travaux :

- · La dépose de cuve à fioul;
- Les équipements de raccordements à un réseau de chaleur et de froid;
- · L'assistance à maîtrise d'ouvrage;
- La protection solaire des murs ou fenêtres (ne concerne que les territoires d'Outre-mer);
- Les sur-toitures ventilées et protection de toiture (ne concerne que les territoires d'Outre-mer);
- Les bardages ventilés (ne concerne que les territoires d'Outre-mer).



3b.10 Je dépose mes pièces justificatives

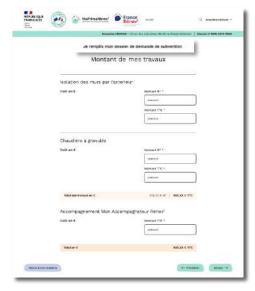
Je dépose le devis fourni par mon entreprise

Je clique sur « continuer »



3b.11 J'indique le montant de mes travaux

Pour le parcours accompagné, je dois indiquer les montants HT <u>ET</u> TTC, necessaires pour calculer le montant de la subvention.



3b.12 Je déclare les aides supplémentaires que je perçois

J'indique les autres aides que perçues pour mon projet, en dehors de MaPrimeRénov' et des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

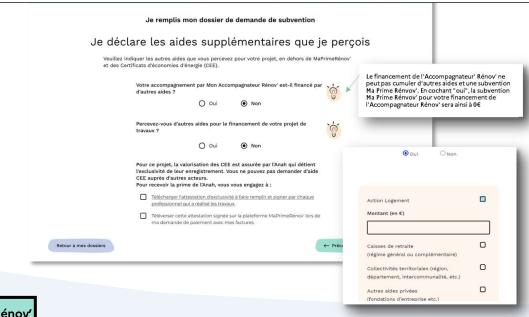
Les autres aides pour financer mon accompagnement par Mon Accompagnateur Rénov'. Attention je ne pas percevoir différentes sources d'aide pour Mon Accompagnateur Rénov'.

Les autres aides pour le financement de mon projet de travaux. Si je clique sur « Oui », je sélectionne les aides que je perçois. Je complète le montant perçu.

Je coche afin de confirmer avoir téléchargé la pièce et avoir compris qu'elle sera à téléverser à la demande de paiement.

Une fois l'ensemble des aides renseignées, je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.

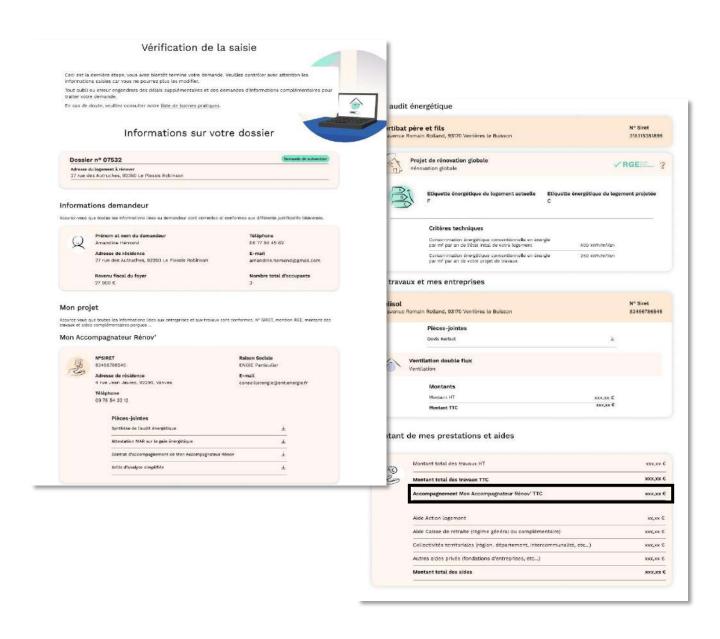
Les **CEE sont pris en charge intégralement par l'ANAH**. Je dois télécharger la pièce justificative "Attestation de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)" afin de la remplir et de la téléverser après les travaux, lors de la demande de paiement.



3b.13 Je vérifie la synthèse de mon dossier

Je vérifie la cohérence des informations renseignées dans mon dossier

Je clique sur « continuer »



3b14 J'accède au montant de subvention estimé

J'accède au montant estimé de la subvention MaPrimeRénov'.

Je prends connaissance du reste à charge qui est calculé en déduisant du montant TTC des travaux toutes les aides que je perçois, y compris MaPrimeRénov'.

J'indique des précisons concernant le financement si nécessaire.

J'accepte les engagements liés à MaPrimeRénov' et certifie l'exactitude des informations renseignées.

Je clique sur « continuer »



3b.15 Je reçois la validation du dépôt de ma demande de subvention

Je reçois également par email la confirmation du dépôt de ma demande de subvention

Nous vous rappelons que le dépôt d'un dossier ne garantit pas l'obtention de la subvention. En effet celui-ci va être examiné par les instructeurs de l'Anah.

Nous vous conseillons donc d'attendre le mail confirmant l'accord et l'estimation du montant de la subvention, avant de commencer vos travaux.

Toutefois vous êtes en droit de commencer vos travaux dès réception du mail de confirmation de dépôt de votre dossier.







DÉPÔT DE MA DEMANDE DE PAIEMENT

Etape 4bis : Je dépose ma demande de paiement

MaPrimeRénov' – parcours accompagné

4b.1 Je vérifie que la demande de subvention a été acceptée et j'initie ma demande de paiement

Je me rends sur l'onglet « Mes dossiers » pour vérifier que ma demande de subvention a bien été acceptée

Si ma demande de subvention a bien été acceptée, je clique sur « Voir mon dossier » pour débuter ma demande de paiement.

Une fois sur la page du dossier, je clique sur « Je veux demander un paiement » pour initier le dépôt de ma demande de paiement.



4b.2 J'indique si je fais la démarche moi-même ou par un mandataire

Je clique sur « Je fais la démarche moimême » si je réalise mes démarches sans l'appui d'un mandataire

Je clique sur suivant

Je peux choisir de faire appel à un mandataire pour réaliser les démarches en ligne et/ou percevoir les fonds à ma place. Le mandataire choisi doit disposer d'un compte mandataire créé en amont de la désignation via une demande auprès de l'ANAH. Pour en savoir plus je me rends dans la section désigner un mandataire en cliquant ici



4b.3 Je dépose ma demande de paiement

Je dépose ma demande de paiement. Je clique sur « déposer ma demande »



4b.4 Je renseigne les informations sur mon audit énergétique

Je sélectionne si l'auditeur en charge de mes travaux est Mon Accompagnateur Rénov' ou bien un autre auditeur énergétique.



Si Mon Accompagnateur Rénov' ou mon auditeur énergétique, n'est pas reconnu dans la base de recherche Anah des auditeur certifié RGE, je téléverse le certificat RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Je demande ce document à Mon Accompagnateur Rénov' ou à mon auditeur énergétique directement.

Je renseigne la date de l'audit énergétique ainsi que le numéro de ce dernier.

Si il n'y a pas de numéro sur mon audit énergétique, alors j'indique le chiffre « 0 » dans le champ.

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.

4b.5 Je reporte les informations inscrites sur mon audit énergétique

Je renseigne la surface de référence indiquée en mon audit énergétique. Je demande à Mon Accompagnateur Rénov' si besoin.

Je ne peux pas modifier la lettre de mon étiquette énergétique renseignée lors de mon dépôt de dossier de demande de subvention.

Je renseigne la consommation en KWh/M²/an et l'émission de gaz à effet de serre. Ces informations sont indiquées dans l'audit réalisé avant les travaux.

Je renseigne ensuite les informations de mon nouvel audit énergétique réalisé après les travaux :

- la lettre de mon étiquette énergétique pour visualiser le saut de classe réalisé
- La nouvelle consommation en KWh/M²/an
- L'émission de gaz à effet de serre après les travaux.

Je demande à Mon Accompagnateur Rénov' si besoin. Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



4b.6 Je dépose mes pièces justificatives relatives à Mon Accompagnateur Rénov', à l'audit ainsi qu'aux CEE

Je téléverse les différentes pièces demandées.

- Rapport d'audit énergétique
- Attestation de travaux (facture)
- Rapport de fin de prestations de Mon Accompagnateur Rénov'
- Attestation de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) par l'ANAH
- Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



4b.7 Je renseigne les informations sur l'entreprise de travaux

Je renseigne la date d'achèvement des travaux et la date de la facture pour chaque type de travaux.

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.

Le numéro de Siret est pré-rempli automatiquement à partir des informations fournies à l'engagement, en cas de besoin je peux le modifier.



4b.8 Je téléverse la facture

Je téléverse la / les facture(s) en cliquant sur

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante



<u>Si je suis propriétaire bailleur, j</u>e peux déposer le bail.

Le bail est une pièce optionnelle du parcours, car la demande peut être faite pour un logement vacant (non loué) au moment des travaux

J'indique si le logement est loué en cochant la case « oui » ou « non »

Je téléverse le justificatif en cliquant sur « + »

Je clique sur « Continuer »



4b.9 Je renseigne le montant des travaux

Je renseigne pour chaque type de travaux le montant HT et TTC en euros. Pour les travaux ainsi que pour l'accompagnement de Mon Accompagnateur Rénov'.

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante



4b.10 Je renseigne les autres aides perçues sur mon dossier (hors CEE)

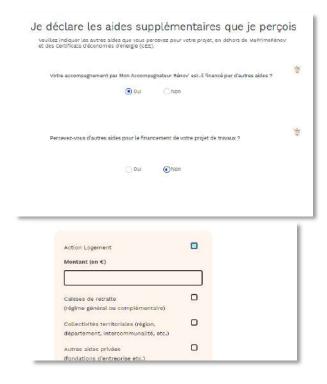
J'indique les autres aides que perçues pour mon projet, en dehors de MaPrimeRénov' et des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Je renseigne les autres aides pour financer mon accompagnement par Mon Accompagnateur Rénov' (ex : collectivité locale)

Les autres aides pour le financement de mon projet de travaux. Si je clique sur « Oui », je sélectionne les aides que je perçois.

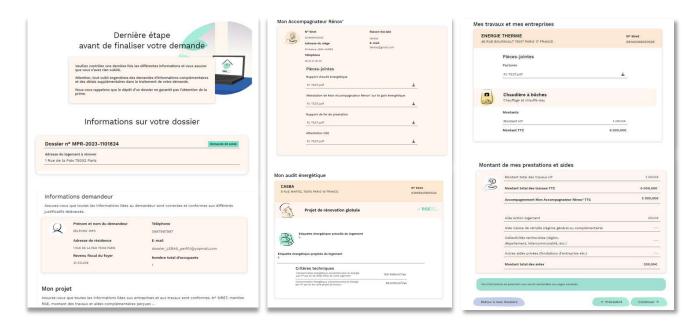
Je complète le montant perçu.

Une fois l'ensemble des aides renseignées, je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante.



4b.11 Je contrôle une dernière fois les différentes informations que j'ai fournies

Je vérifie les éléments. En effet je prends note que tout oubli ou pièces non-conformes engendrera des demandes d'informations complémentaires et des délais supplémentaires dans le traitement de ma demande.



4b.12 J'apporte éventuellement des précisions sur le financement

Je visualise le montant final de la subvention et mon reste à charge

Si je le souhaite, je peux fournir d'autres informations sur mon projet de travaux

Je coche la case après avoir pris connaissance des engagements associés à MaPrimeRénov'

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante



4b.13 Je téléverse mon RIB

J'accède à une page qui permet le téléversement de mon RIB.

J'accède aux informations sur ce qu'est un RIB lisible et conforme

J'ai des indications pour numériser mon RIB à l'aide d'un scanner

Je sélectionne le bouton « téléverser » pour téléverser mon RIB

Je clique sur soumettre



4b.14 Je déclare une situation particulière

Si je possède un RIB international, si le titulaire du compte MaPrimeRénov' est décédé ou si j'ai récemment changé de nom de famille, je peux le déclarer.

Si je coche l'option : Je possède un RIB international (compte bancaire dont l'IBAN ne commence pas par FR). Je dois ensuite renseigner un numéro d'IBAN au bon format, en majuscules et sans espace. L'établissement bancaire de l'IBAN doit être situé dans un pays de la zone SEPA.

Si je ne suis pas concerné par ces situations je sélectionne la case « aucun de ces cas de figure ne me concerne ».

Je clique sur suivant



PARCOURS OPTIONNELS

Option 1 : Je désigne/ révoque un mandataire

5.1. Je désigne un mandataire

Après la création de mon compte, je peux choisir de faire appel à un mandataire administratif et/ou financier, je clique alors sur la case « Je désigne la personne qui fera la démarche à ma place »

Je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante

Le mandataire choisi doit disposer d'un compte mandataire créé en amont de la désignation via demande auprès de l'ANAH

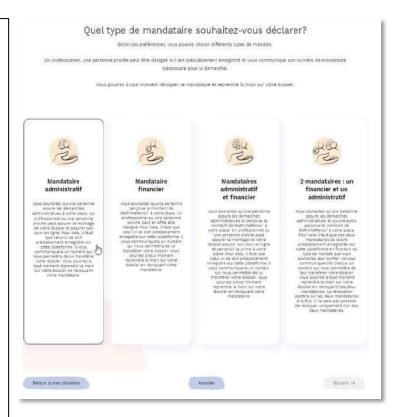
Je choisis à quel type de mandataire je souhaite faire appel en cliquant sur l'une des quatre cases.

Je clique sur « Suivant » pour passer à l'étape suivante.



Vous pouvez choisir entre 4 types de mandataires:

- -Mandataire administratif: vous choisissez un mandataire pour vous accompagner dans vos démarches en ligne pour déposer une demande de subvention et / ou une demande de paiement. Le mandataire pourra accéder au dossier et réaliser l'ensemble des démarches relatives à votre dossier.
- -Mandataire financier: vous désignez un mandataire auquel sera versé directement la subvention obtenue. Le mandataire n'aura pas accès à votre dossier et ne pourra réaliser aucune démarche en lien avec votre dossier
- -Mandataire mixte : vous choisissez d'avoir un mandataire à la fois pour la réalisation des démarches en ligne et la perception des fonds. Le mandataire pourra accéder au dossier, réaliser l'ensemble des démarches relatives à votre dossier et percevra la subvention.
- **2 mandataires différents** : vous choisissez de faire appel à un mandataire administratif et un mandataire financier **distincts**



5.1. Je désigne un mandataire

Pour nommer un mandataire, je dois compléter un formulaire cerfa et le joindre à ma demande. Le document doit être signé par mon mandataire et moi-même. Il s'agit du cerfa 16089*01 disponible en cliquant ici

Pour désigner mon mandataire, je dois téléverser le formulaire de demande de mandat signé par mon mandataire et moi-même en cliquant sur « téléverser » ou « + »

Je renseigne l'identifiant que mon mandataire m'a communiqué en amont.

Je clique sur « Continuer »

En désignant un mandataire financier, vous pouver faire que votre subvencion soit versée directement à un tiers pluste qui vous. Cette possibilité peut notamment vous être utiles à vous recever de traide d'un tiers pour financer votre projet de travaux. Pour désigner un mandataire, vous dever tébersers ci-dessous de mandat complété et signé puis indiquer le numéro d'immatriculation du mandataire.

Merci de télécharger, remplir et téléverser le mandat ci-après

Télécharger le discurrent

Pointuité de demande de mandat

Télécharger le mandat rempli

Numéro d'immatriculation du mandataire
Le numéro d'immatriculation du mandataire
Le numéro d'immatriculation du mandataire
Le numéro d'immatriculation du mandataire
Le numéro d'immatriculation du mandataire
Le numéro d'immatriculation est un téléctifant attribué à cheque personne physique en manue qui rest evergitorée auprès de l'écal pour deverér

Vous diever l'écharit accesse la personne ce de l'écal pour deverèr

Vous diever l'écharit accesse la personne ce de la structure que vous soul-aller désigner comme mondataire
Corresseut obserir mon numéro d'immatriculation ?

Retour à mes dossiers

Annuler

← Précédent Continuer ->

Vous souhaitez désigner un mandataire

Je n'ai plus qu'à attendre que mon mandataire accepte la désignation.

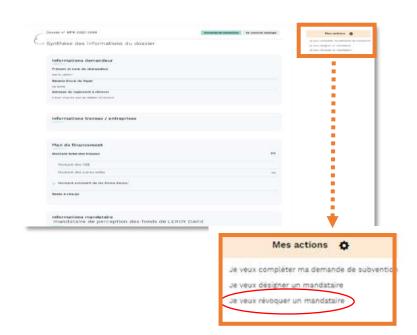
Si je le souhaite, je peux revenir à mon espace personnel en cliquant sur « Aller sur mon espace personnel »



5.2. Je révoque un mandataire

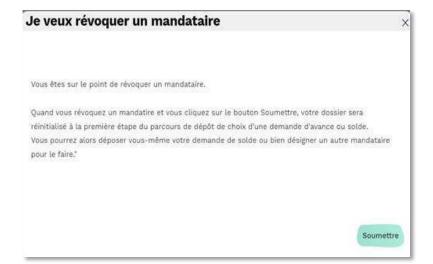
Après avoir accédé à mon dossier, je peux choisir de révoquer mon/mes mandataire(s) en cliquant sur « Je veux révoquer un mandataire». La révocation concerne alors l'ensemble des mandataires désignés sur mon dossier.

S'il m'est impossible de révoquer mon/mes mandataire(s) sur mon dossier et que ma demande de subvention est en cours d'instruction, alors j'attends la fin de l'instruction de ma demande de subvention et la réception de ma notification d'engagement. Je pourrais alors procéder à la révocation de mon/mes mandataire(s) à cette étape.



Je clique sur la case du mandataire que je souhaite révoquer

Je clique sur « Soumettre » pour passer à l'étape suivante



Je vois que mon souhait de révocation a bien été pris en compte

Je clique sur « Soumettre » et je peux continuer de compléter ma demande ou désigner un nouveau mandataire sur mon espace personnel.



PARCOURS OPTIONNELS

Option 2 : Je dépose une demande d'avance (Parcours MPR' uniquement)

Conditions d'éligibilité:

- Je suis propriétaire occupant et mon niveau de ressources correspond à celui des ménages « bleus » très modestes (voir plafonds de ressources indiqués sur le site de l'ANAH en cliquant ici)
- Mon devis mentionne le versement d'un acompte d'une partie du montant des travaux pour débuter ces derniers
- Je ne peux pas faire de demande d'avance si le dossier comporte un mandataire

Conditions à respecter :

- Mon devis est daté et signé (par moi-même et par l'entreprise de travaux)
- Mon projet de travaux reste identique entre ma demande de subvention et ma demande d'avance
- Le montant de mon avance peut représenter jusqu'à 70% du montant estimatif de MaPrimeRénov'
- Les travaux devront s'achever dans un délai maximum d'un an après l'attribution de mon avance si mon dossier a été déposé en 2022 et dans un délai maximum de 6 mois pour un dossier déposé en 2021
- Quelle que soit la date de dépôt de mon dossier, je peux demander mon avance dans les 6 mois seulement après la date d'octroi d'engagement
- Si les travaux ne sont pas réalisés, je devrais rembourser l'avance perçue.

6. Je dépose une demande d'avance

Une fois sur la page du dossier, je clique sur « Je veux demander un paiement » pour initier le dépôt de ma demande d'avance



Je peux initier ma demande de paiement d'une avance en cliquant sur « Déposer ma demande » sous la partie « Demande d'avance »



Attention: Si la date limite de dépôt de ma demande d'avance a dépassé le délai de 6 mois suivant l'octroi de ma subvention, alors la case « déposer ma demande » est grisée et le dépôt d'une demande d'avance devient impossible



Attention: Si j'ai débuté le dépôt de ma demande d'avance dans les 6 mois suivant l'octroi de ma subvention mais que je souhaite la terminer au-delà des 6 mois, un message « Demande d'avance impossible » s'affiche



Je lis les critères d'éligibilité à une demande d'avance

Si je suis éligible et que le dossier remplit les critères, je clique sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante



6. Je dépose une demande d'avance

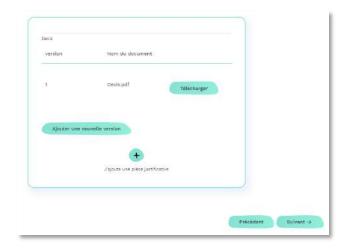
Rappel des conditions à respecter :

- Mon devis est daté et signé (par moi-même et par l'entreprise de travaux)
- Mon projet de travaux reste identique entre ma demande de subvention et ma demande d'avance
- Le montant de mon avance peut représenter jusqu'à 70% du montant estimatif de ma subvention MaPrimeRénov'

Par défaut, le devis soumis lors de ma demande de subvention apparaît. Toutefois, je peux déposer une nouvelle version du devis en cliquant sur « Ajouter une nouvelle version »

Si mon devis n'a pas évolué depuis ma demande de subvention, je clique directement sur « Continuer »

Si le devis initial ne remplit pas les conditions prévues à la page 37, il faut impérativement déposer une nouvelle version du devis conforme.



J'accède à une page qui permet le téléversement de mon RIB

J'accède aux informations sur ce qu'est un RIB lisible et conforme J'ai des indications pour numériser mon RIB à l'aide d'un scanner

Je sélectionne le bouton « téléverser » pour téléverser mon RIB

Je clique sur soumettre



6. Je dépose une demande d'avance

Après avoir lu les engagements à respecter, je coche la case en bas de page

Je clique sur « Déposer ma demande d'avance » pour passer à l'étape suivante



Votre demande d'avance a été déposée

avec succès!



Vous allez recevoir un mail de confirmation contenant toutes les informations sur le traitement de votre dossier.

Vous pouvez suivre l'avancement de votre dossier dans votre espace personnel.

Attention, le dépôt de votre dossier ne signifie pas que votre demande est acceptée. Nous vous rappelons qu'il est possible que cette dernière soit rejetée et que le dépôt d'un dossier ne garantit donc pas l'obtention de la prime.

Une confirmation apparaît à l'écran, m'indiquant que ma demande d'avance a bien été déposée

Je peux retourner sur mon espace personnel en cliquant sur « Aller sur mon espace personnel »

PARCOURS OPTIONNELS

Option 3 : Je souhaite annuler mon dossier

1.1. Je vérifie que je peux annuler mon dossier sur mon espace personnel

Je regarde dans « Mes actions » si je dispose de la possibilité d'annuler mon dossier.

Si un ou des mandataires sont présents sur mon dossier, je dois les révoquer avant de pouvoir procéder à l'annulation de mon dossier. Si vous êtes dans cette situation, veuillez vous référer à la page 40.

S'il m'est impossible de révoquer mon/mes mandataire(s) sur mon dossier et que ma demande de subvention ou d'avance est en cours d'instruction, alors j'attends la fin de l'instruction de ma demande de subvention ou d'avance et la réception de ma notification de décision. Je pourrais alors procéder à la révocation de mon/mes mandataire(s) à cette étape.

Je clique sur « Je veux annuler mon dossier »

Si à la question « avez-vous déjà démarré vos travaux ? » je réponds « oui » ou si j'ai déjà déposé ma demande de paiement de subvention, alors je ne peux pas accéder au bouton « je veux annuler mon dossier ».

Si vous êtes dans ces situations, veuillez vous référer à la page 51.



1.2. Si je peux annuler mon dossier, je remplis le formulaire d'annulation

Je sélectionne mon « motif d'annulation » dans un menu déroulant.

Je peux compléter ma demande en renseignant la partie « Précisions complémentaire »

Je certifie ne pas avoir démarré mes travaux et demander l'annulation de mon dossier en cochant la case

Je clique sur « Annuler mon dossier »



1.3. Je vois que ma demande d'annulation est prise en compte

Je vois que ma demande d'annulation est enregistrée et les modalités de traitement de ma demande.

Je clique sur « Retour à mes dossiers » pour retourner sur mon espace et accéder à mes dossiers



1.4. Impossibilité d'annuler mon dossier sur mon espace personnel

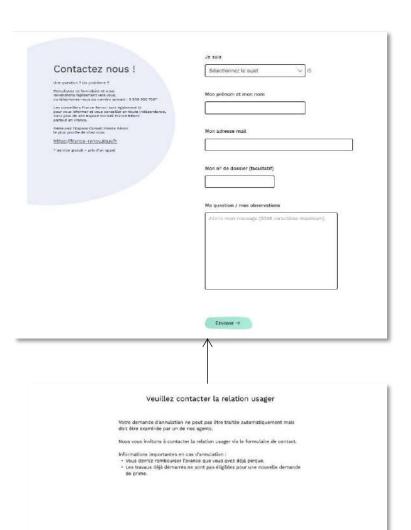
Je clique sur le bouton « Besoin d'aide? » sur le site maprimerenov.gouv.fr.



Je clique sur le bouton « Nous contacter ».



Je remplis le formulaire de contact et clique sur « Envoyer ».



Retour à mes dossiers

Si j'ai répondu « oui » à la question « avez-vous déjà commencé vos travaux? » alors un message s'affichera et je pourrais cliquer directement sur « Formulaire de contact ».

Option 4 : Je souhaite bénéficier d'un délai supplémentaire pour réaliser mes travaux

1.1. Je vérifie que je peux demander à bénéficier de plus de temps

Je regarde dans « Mes actions » si je dispose déjà de la possibilité de demander plus de temps pour réaliser mes travaux. Cette démarche ne sera accessible que six mois avant la fin du délai vous ayant été accordé.

Je clique sur « J'ai besoin de plus de temps »



1.2. Je remplis le formulaire de prorogation

Je sélectionne mon « motif de prorogation »

Je renseigne la partie « précisions sur votre demande »

Je téléverse mon ou mes justificatif(s)

Je clique sur « Soumettre »



1.3. Je vérifie que ma demande de prorogation a bien été déposée

Je constate que ma demande de prorogation a été déposée avec succès et consulte les modalités de traitement

Je clique sur « Aller sur mon espace personnel » pour retourner sur la synthèse de mes dossiers



Je peux suivre l'avancée de mon dossier de prorogation sur mon espace





maprimerenov.gouv.fr







Fraternité

